



Comment lire notre bulletin ?

Le bulletin est avant tout un outil de communication sur l'état d'avancement des apprentissages de votre enfant. Il doit vous permettre de visualiser son parcours scolaire tout au long de ses humanités et de suivre son évolution période après période.

Comment votre enfant est-il évalué ?

Les professeurs évaluent régulièrement les progrès de chaque élève. Les travaux en classe ou à domicile, les exercices en ligne, les épreuves, les interrogations et les contrôles sont autant d'occasions pour l'élève d'identifier ses points forts, ses points à améliorer, les compétences qu'il maîtrise déjà et celles qu'il doit encore exercer et approfondir.

Le bulletin est une synthèse de ces différents moments d'évaluation. Pour comprendre précisément ce que signifient les cotes qui y figurent, nous vous invitons à consulter les feuilles de route, les évaluations intermédiaires ou terminales, ainsi que le carnet de cotes en ligne utilisé par la plupart des enseignants de notre école.

Les colonnes du bulletin (EF, ES, SOM)

Dans le bulletin, vous verrez apparaître quatre colonnes :

- Les trois premières correspondent aux trois périodes de l'année (décembre, mars, juin) et reprennent les résultats des évaluations formatives (EF) de la période concernée.
- La dernière colonne, intitulée SOM, présente la synthèse des évaluations sommatives (ES) réalisées sur l'ensemble de l'année. Cette cote évolue donc à chaque bulletin.

Les résultats de la colonne EF sont des résultats intermédiaires. Ils mesurent l'état d'avancement des apprentissages. Ils ne doivent pas être négligés, car ils permettent de suivre la progression de l'élève et de l'aider à atteindre au mieux les objectifs visés.

Les résultats de la colonne SOM sont ceux qui comptent dans la décision de réussite en fin d'année. Les examens de session utilisent exclusivement ce type d'évaluation sommative. Le commentaire du professeur précise, pour chaque cours, les attentes pour la suite de la scolarité de votre enfant.

La décision de fin d'année

Au terme de l'année scolaire, chaque professeur établit, pour sa branche, une cote de certification qui servira à la délibération de fin d'année. Cette cote tient compte de l'ensemble des évaluations sommatives (ES). Les évaluations formatives (EF) peuvent toutefois servir de référence en cas de doute sur les ES, sans s'y substituer.

La délibération de fin d'année est réalisée de manière collégiale par le Conseil de classe, présidé par la direction. Celui-ci analyse la situation de l'élève dans l'ensemble des cours, exerce une fonction délibérative et se prononce sur le passage vers l'année supérieure.

Quelles suites selon la situation de votre enfant ?

- Lorsque l'élève possède des compétences et des savoirs qui lui permettent d'aborder avec de bonnes chances de succès l'année suivante, il réussit son année scolaire.
- Si l'élève présente des lacunes dans certaines branches, des travaux de vacances peuvent être imposés pour consolider les apprentissages.
- Si les résultats comportent des lacunes trop importantes et ne permettent pas raisonnablement d'envisager un passage dans l'année supérieure, un redoublement est imposé ou, dans certains cas, une réorientation peut aussi être proposée.

Dans toutes ces situations, l'école (enseignants, éducateurs, direction, centre PMS) reste disponible pour échanger avec vous afin d'accompagner au mieux votre enfant dans la suite de son parcours.

Document mis à jour en septembre 2025